

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 26 février 2025

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, FARRUGIA Martine, MARECHAL Laëtitia, Mme JARRY Alice, THURNE Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien

Mme BAZIL Marine

M. LOR Jean-Michel

M. MARAIS Sébastien

M. CHAIGNEPAIN Frédéric

**ABSENT** :

M. RIMBAULT Maxime

Mme ZIMMERLIN Francine a été élue secrétaire de la séance.

### **OBJET : Approbation d'une convention tripartite entre la communauté d'agglomération du Pays de St Gilles Croix de Vie, Trivalis et la commune pour le compostage partagé**

Monsieur le Maire expose que la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) impose la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Il est proposé une convention tripartite entre la communauté d'agglomération du Pays de St Gilles Croix de Vie, Trivalis et la commune de l'Aiguillon sur Vie, pour encadrer la mise en œuvre et le suivi des sites de compostage partagé. Cette convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties, en particulier l'organisation des modalités d'installation puis d'exploitation du site du compostage partagé, situé rue Georges Clémenceau (à côté du terrain de sports).

Vu le rapport,  
Vu la convention tripartite,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Approuve** la convention tripartite entre la communauté d'agglomération du Pays de St Gilles Croix de Vie, Trivalis et la commune pour le compostage partagé
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André  
Coquelin  
Date de signature : 10/03/2025  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

